

peut-être ont déjà institué des pensions à l'intention des invalides. En Alberta, je crois que la pension est de \$40 par mois, ce qui équivaut à la pension accordée à tous les vieillards.

Bien que nous nous réjouissons de l'aide que le gouvernement fédéral accordera aux invalides inaptes au travail, nous le prévenons que certaines provinces trouveront très difficile, sinon impossible, de prélever la part des frais qui leur sera imposée pour assurer ces pensions. Le gouvernement fédéral devra conclure des accords financiers plus généreux avec les provinces, à titre permanent, soit aux termes des ententes prévoyant le transfert des impôts, soit d'une autre façon, si l'on veut que les provinces en général puissent s'acquitter des obligations croissantes qui leur incombent en ce qui concerne la propriété et les droits civils ainsi que le bien-être humain en deçà de leurs frontières.

Le discours de Son Excellence me rappelle que cette année est celle de la révision décennale de la loi sur les banques et de la prorogation des chartes des banques. Cette question intéresse vivement notre groupe. Nous y avons d'ailleurs toujours porté un grand intérêt. Nous aurons des recommandations à formuler lorsque la loi sur les banques sera soumise au comité de la banque et du commerce pour fin d'étude, comme le premier ministre (M. St.-Laurent) l'a indiqué aujourd'hui.

Nous n'adressons aucun reproche aux banques à charte du Canada. Nous estimons que leur production financière a été excellente, et c'était là leur rôle principal, bien entendu. Elles ont bien rempli les fonctions qui leur avaient été confiées, et elles continuent à le faire. Nous sommes donc convaincus que le problème de la production a été assez bien résolu. Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont en réalité accordé relativement trop d'importance à la production et pas assez aux moyens de consommation. En conséquence, nous avons souvent à faire face à des excédents invendables et à des crises de chômage qui sont tragiques pour une grande partie de la population.

Nous estimons que le moment est venu de fournir un effort pour trouver et adopter une méthode permettant d'adopter le pouvoir d'achat tout d'abord aux marchandises disponibles, puis, graduellement, à la puissance de production, et de le maintenir à ce niveau. Il est temps de songer très sérieusement à avoir recours à des moyens par lesquels on puisse maintenir l'équilibre entre le pouvoir d'achat réel de la population et la puissance de production de notre économie, des moyens qui permettent de coordonner

leurs fluctuations de sorte qu'une augmentation de production entraîne de façon certaine une augmentation suffisante du pouvoir d'achat pour que ceux qui ont pu produire puissent également acheter.

Si nous réussissons dans cette entreprise et je suis convaincu que nous le pouvons toutes les classes de la société canadienne en bénéficieront, y compris les banques à charte. Dans ces nouvelles conditions,—elles seraient en effet nouvelles,—le Canada s'aiderait et aiderait en même temps à bien des autres pays. Si le Canada peut assurer de l'emploi continu et des carrières intéressantes à toute la main-d'œuvre utilisable en même temps qu'un débit ininterrompu de marchandises comme celles que nous sommes techniquement capables de produire en quantités si grandes et se garder en même temps d'empiéter le moins possible sur le régime de la libre entreprise, mais en lui reconnaissant plutôt une plus grande liberté, alors notre pays donnera un exemple au reste du monde. De telles conditions laissent peu ou pas de place pour les mécontents et leur propagande. De cette manière on ferait un pas important vers la paix mondiale et l'ère atomique sera une ère d'abondance et de bonheur au lieu d'être une ère de destruction.

Toutes les propositions en vue de la révision de la loi sur les banques que pourra préconiser le comité de la banque et du commerce s'inspireront d'une profonde sincérité et ne perdront jamais de vue les libertés, la sécurité et les intérêts les mieux compris de notre population. Nous sommes confiants que nos propositions seront accueillies avec la patience et le respect que notre premier ministre réclame du Président et du gouvernement des États-Unis lorsque le point de vue du Canada ne coïncide pas parfaitement avec celui des États-Unis.

(Texte)

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur le président, qu'il me soit permis, au début de mes observations, de vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre nomination au poste de président de cette auguste assemblée. Nul doute que votre courtoisie, votre connaissance technique des règlements de la Chambre, votre sens de l'équité et de la justice, vous méritaient ce poste depuis longtemps. Aussi, je crois exprimer une opinion bien sincère, au nom de tous les membres de la Chambre, en disant que votre nomination nous a tous remplis de joie et que tous les éloges dont vous avez fait le sujet dans les journaux depuis votre accession au poste de président ont été vivement applaudis par les membres de cette Chambre. Étant Canadien français, je suis heureux que la tradition de l'alternance entre un orateur de langue